

Nouvelles du C.A.

Volume 19, no 4 (No 427, 20 avril 2022)

Budget d'investissement 2022-2023 : Norme mobilier, appareillage, outillage et bibliothèque (MAOB) : autorisation

Les membres du conseil ont adopté le budget d'investissement 2022-2023 « Norme mobilier, appareillage, outillage et bibliothèque (MAOB) » pour un montant de 3 531 000 \$, soit un montant équivalent à celui de l'année 2021-2022.

Pour l'année 2022-2023, les demandes ont totalisé 7,2 M\$, soit plus de 546 demandes diverses. Les demandes ont été analysées par le comité MAOB.

Le travail d'analyse et de priorisation reposait sur les principes suivants :

- les budgets disponibles;
- l'adéquation entre les demandes et les objectifs du plan stratégique du Cégep;
- le maintien et le renouvellement du parc mobilier et des équipements informatiques;
- la mise aux normes de certains équipements et le respect de nouvelles exigences gouvernementales (notamment en matière de sécurité informatique);
- l'ordre de priorité accordée par les directions et départements;
- l'équité entre les directions et services du Cégep.

Budget d'investissement 2022-2023 : Plan d'action numérique (PAN) : autorisation

Le conseil d'administration a adopté le budget du Plan d'action numérique 2022-2023 (PAN) pour un montant de 500 000 \$.

Le PAN découle de la stratégie numérique du gouvernement québécois et il prend en charge le volet 2.1 de la Stratégie qui vise à intensifier la transformation numérique au sein du système d'éducation québécois.

Le budget d'investissement du plan d'action numérique pour la mise en œuvre des actions s'échelonne sur une période de cinq ans, soit de 2018 à 2023.

Budget d'investissement 2022-2023 : Norme réfection, transformation et déficit d'entretien : autorisation

Les membres du conseil ont adopté le budget d'investissement 2022-2023 « Norme réfection, transformation et déficit du maintien d'actifs » pour un montant de 4 366 650 \$.

Nouvelles du C.A.

Le Collège prévoit notamment :

- Procéder au remplacement du système de ventilation no 2 du Centre sportif;
- Procéder à des travaux de réfection de plusieurs composantes électromécaniques;
- Effectuer la réfection et le réaménagement d'espaces administratifs et de bureaux d'enseignants tel qu'identifiés au plan directeur des aménagements.

Finalement, une provision est affectée au projet de réfection majeure du CEPS, pour lequel une demande de subvention a été déposée au programme Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur (PSIRSSES).

Renouvellement des contrats Skytech : autorisation

Le conseil d'administration a approuvé le renouvellement des cinq (5) contrats intervenus entre le Cégep et la firme Skytech Communications inc. pour une durée de trois (3) ans plus deux (2) années d'options pour un montant ne dépassant pas 2 025 000 \$ avant taxes ainsi qu'une somme supplémentaire de 202 500 \$ représentant 10 % de la valeur totale du contrat avant taxes pour couvrir les contingences.

Les PGI sont des outils essentiels pour le Collège qui permettent la gestion informatisée des différents processus des unités administratives d'une organisation.

Prochaine réunion :

La prochaine rencontre se tiendra le 8 juin 2022 (assemblée annuelle), à 17 h 30.

Le bulletin *Des nouvelles du C.A.* est publié par la
Direction des communications et des affaires corporatives